

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Décembre 1944

N° 12

Le 21 janvier 1945

Par *Hermann Leuenberger*.

La campagne qui va précéder le vote sur la loi sur les Chemins de fer fédéraux — du moins telle qu'elle sera menée par la classe ouvrière organisée — contribuera à renseigner mieux les travailleurs sur les Chemins de fer fédéraux. Chaque homme de confiance a donc le devoir d'étudier attentivement ce numéro de la « Revue syndicale ». Mais il ne s'agit pas seulement d'exposer de la manière la plus approfondie l'importance de notre réseau pour l'économie nationale, les faits qui rendent un assainissement indispensable, mais aussi de dénoncer les intentions de ceux qui souhaitent un rejet de la loi. Les travailleurs tout spécialement ont intérêt à ce que ces gens soient démasqués.

C'est pour cette raison que, parallèlement au grand comité d'action constitué en faveur de la loi sur les Chemins de fer fédéraux et chargé de l'organisation générale de la campagne, nous avons créé un comité spécial composé de représentants des ouvriers et des employés, c'est-à-dire de représentants de toutes les associations affiliées à l'Union syndicale, de l'Union fédérative, de la Fédération des sociétés suisses d'employés, de la Communauté nationale d'action pour la défense économique des salariés et du Parti socialiste suisse.

Tandis que, sur les champs de bataille d'Europe et d'Asie, la guerre est menée impitoyablement contre les puissances fascistes, nous nous préparons à affronter chez nous la réaction sociale. Toutes proportions gardées, cette lutte revêt pour nous la plus grande importance.

Ce n'est pas pour rien que les organisations ouvrières et leurs membres ont veillé jalousement sur le régime démocratique de notre pays; ils ont monté une garde attentive afin que les droits populaires ne soient pas limités plus qu'il n'était nécessaire. Autant nous sommes heureux que le peuple suisse soit appelé à se prononcer sur tous les problèmes importants — et nous insistons alors pour que les ouvriers et les employés organisés remplissent leur